



Le conseil d'école s'est réuni le 5 novembre 2024 dans la salle de restauration maternelle de l'école.

### Etaient présents :

- Les représentants élus des parents d'élèves : Mmes Borel, Boussaboua, Heraudet, Himeur, Moginot Davila, Ursulet, Verry et M. Athiel et Bourgeat.
- Mmes Campan, Allegret, Burckhart, Cuxac, Durrenmath, Defours, Toutant, Rondel, Biscaldi, Mehrenberger, Muzette enseignantes, M. Bouchard, Cusset, Navarro-Perrin, Savigny enseignants.
- M. Ivanès et Olagnon, directeurs ALAE
- Mme Fouletier : Infirmière
- Mme Bonnet : assistante sociale
- Mmes Guigon et Cadirone : ATSEM
- Mme Guitton : AESH
- Mme Dauvergne : ASEP

### Excusés :

- Mme. Parrini, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Lyon 7<sup>ème</sup>-La Mulatière
- Mme Florence Lecluse, adjointe à l'enfance et à l'éducation
- M. DDEN : M. Delor
- Mmes Quesnel, Pfeiffer, Smaldore : Enseignantes

Secrétaire de Séance : L.Patriarca

### L'ordre du jour a été abordé comme suit :

**Préambules :** Binevenue à la première réunion du conseil d'école de l'établissement Daubié pour cette année scolaire 2024-2025.

Pour l'initier, nous allons faire relecture de certains points du dernier PV du conseil d'école du 17 juin 2024 pour une approbation collective. Le PV est approuvé à l'unanimité.

## Point n°1 : Rôle du Conseil d'Ecole et les modalités d'échanges entre ses différents acteurs :

*Il est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année à hauteur de 6 heures de concertation.*

*Sur proposition de la direction d'école qui le préside, le CE:*

- 1 : vote le règlement intérieur.
- 2 : établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- 3 : donne tout avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, moyens alloués à l'école, restauration scolaire, activités périscolaires, hygiène scolaire)

Cette instance ne doit pas être confondue avec l'association « Le comité des fêtes de Daubié » dont la fonction est d'œuvrer conjointement avec les équipes éducatives au bien-être et à l'épanouissement des enfants au travers d'évènements pédagogiques et festifs qui viennent ponctuer l'année scolaire et renforcer le lien avec les familles.

## **Point n°2 : Point sur la rentrée :**

- Les élections des parents d'élèves élus au conseil d'école pour l'année scolaire 2024-2025.

ANNEE	ELECTEURS INSCRITS	VOTANTS	VOTES BLANCS OU NULS	TAUX DE PARTICIPATION
2022-2023	530	222	10	41,89%
2023-2024	480	222	8	41,5%
2024-2025	510	247	25	48,43%

Bienvenue aux 2 listes de parents : FCPE et Liste autonome. 15 titulaires ont été désignés suivant la proportion : 7 parents de la FCPE et 8 parents de la liste autonome soit l'entièreté des sièges pourvus avec 15 titulaires et 5 suppléants.

- Les effectifs de rentrée:

Lecture collective de la diapositive projetée :

L'école s'organise autour de 15 classes avec cette année la fermeture d'une classe d'élémentaire conséquemment à une baisse des effectifs d'inscrits sur l'établissement. Les effectifs par niveau sont les suivants :

NIVEAU	EFFECTIF
PS	33
MS	29
GS	16
CP	55
CE1	34
CE2	69
CM1	64
CM2	55
TOTAL	355

Les effectifs de rentrée sont en baisse notable en cette rentrée. Cette dernière peut s'expliquer en milieu urbain par différents facteurs possibles:

- Baisse du taux de natalité depuis déjà une décennie avec un accroissement vraiment notable ces 5 dernières années.
- Une baisse également d'arrivée de familles dans le secteur de Blandan. (Période post-covid, marché immobilier défavorable pour les primo-accédants)

❖ L'équipe éducative :

L'équipe enseignante accueille 6 nouveaux enseignants :

- **Mmes BLANC et MINGOT** en maternelle en complément de Mme Smaldore
- **M. LAPRAY** en CP
- **Mme RONDEL** en CM1
- **M. BOUCHARD** en complément de Mme RONDEL en CM1
- **Mme BISCALDI** en complément de Mme MEHRENBARGER en CM2
- L'équipe est riche de 19 enseignants et 3 ATSEMs en maternelle (Valérie, Céline et Arouna)

Qui sont les Atsems et quels sont leurs rôles?

<http://education.francetv.fr/videos/agent-territorial-specialise-des-ecoles-maternelles-v111156>

L'ATSEM (agent territorial spécialisé école maternelle) est une aide précieuse pour les élèves et les enseignants. Il veille plus particulièrement au bien-être de vos enfants sur le plan de l'hygiène sanitaire et alimentaire. Il participe également à la direction d'un atelier et aide votre enfant à soutenir son attention sur la tâche demandée. Ensemble (enseignant et ATSEM) accompagnent ainsi chaque enfant à se construire en tant qu'élève évoluant dans une collectivité pour qu'il gagne en autonomie.

L'équipe éducative est également complétée par le RASED (Réseau d'Aide et de soutien aux élèves en difficulté).

Ce réseau reste inchangé par rapport à l'année dernière :

- **Mme Bellemain** : Psychologue de l'Education Nationale
- **M. Ginet** : Enseignant spécialisé à dominante rééducative actuellement absent.

*« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. » circulaire n° 2014-107 du 18-8- 2014*

D'autres membres importants complètent cette équipe éducative :

- Les AESH : les accompagnants des élèves en situation de handicap.  
L'équipe de Daubié est composée de 7 collègues avec l'accueil de M.Garcia Esteban cette année.  
Actuellement Mme Ducroux Mélanie est en congé maternité, Mme Kaddour est en année de disponibilité et Mme Pauchon est en arrêt maladie et en attente de réorientation de poste.  
Ainsi les élèves disposent depuis le 1<sup>er</sup> septembre de 116 heures d'accompagnement possible pour un besoin horaire détaillé comme suit :
  - 86 heures d'accompagnement individuel
  - 10 élèves en accompagnement individualisés avec une enveloppe horaire hebdomadaire individuelle de 3 heures maximum actuellement.

Cette aide précieuse et collaborative de l'équipe d'AESH permet de répondre en partie aux besoins de 17 élèves.

Les parents d'élèves de la liste FCPE ont participé le 17 octobre à une réunion de réflexion sur les besoins des écoles en terme d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap.

Les AESH ont des contrats de 3 ans et sont désormais CDisables pour 20heures ou 26 heures hebdomadaires.

- L'équipe médico-sociale qui intervient auprès des élèves de la GS jusqu'au CM2: (Pour les élèves de Petite et Moyenne Section, ce sont les équipes de PMI (Protection Maternelle Infantile) gérées par la Métropole de Lyon qui interviennent pour les visites médicales dépistant vue, audition et langage).
  - **Mme Fouletier** : infirmière scolaire présente les lundis et jeudis. Elle intervient auprès des élèves de GS et de CE2 pour des visites médicales centrées sur des dépistages visuels et langagiers. Les parents en sont informés par affichage devant les classes de maternelle ou par courrier pour les élèves d'élémentaire. L'infirmière concourt également aux renouvellements des PAI dont les rédactions sont finalisées.
  - **Mme Bonnet** : assistante sociale présente les jeudis toute la journée. Elle intervient à la demande des familles et des professionnels dans l'accompagnement des situations qui le nécessitent. Les parents qui souhaitent avoir des informations sur les factures de cantine, les loisirs des enfants ou les aides à obtenir doivent solliciter Mme Bonnet et convenir d'un RDV.

Les missions de l'équipe médico-sociale s'organisent autour de 4 grands axes :

- 1- Lutter contre les inégalités et prévenir précocement sur des sujets comme le sommeil, les écrans, l'alimentation.
- 2- Accompagner et orienter les familles (accompagnement à la parentalité)
- 3- Promouvoir le bien-être et la santé de l'enfant ; accompagner les EBEP (enfant à besoins éducatifs particuliers). Suivre les PAI (projet d'accueil individualisés pour les élèves souffrant d'une pathologie qui nécessite les soins sur le temps scolaire) et accompagner les PAP (plan d'accompagnement personnalisé ) pour les élèves dont des adaptations pédagogiques ont été préconisées par un suivi médical extérieur à l'école ou enfin les PPS (plan personnalisé de scolarisation) qui contractualise l'accueil pédagogique de l'enfant en situation de handicap.
- 4- Conseiller et apporter une expertise auprès des enseignants (Protection de l'enfance, absentéisme, décrochage scolaire (accompagnement sur des entretiens) et intervention sur des problématiques de harcèlement.

- L'enseignant référent :

- **M. Aucourt** : *Interlocuteur privilégié des familles ; il assure une mission essentielle d'accueil et d'information. Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, défini à l'article D. 351-12 du code de l'éducation, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation de l'élève (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPHA.*

- L'équipe d'ASEP et de restauration:

- **4 Agents de service de l'école primaire** : Ils sont chargés de l'entretien des locaux de l'école élémentaire et de l'accompagnement des élèves sur les temps de cantine.

- **4 agents de restauration** : Ils sont chargés de pré-commander les repas, de les réceptionner, les réchauffer et les distribuer aux élèves. Ils ont la charge également de l'entretien du restaurant scolaire.

- L'équipe bâtiment scolaire :

- **1 gardienne** : **Mme Abdellilah Fatima.**

- **1 agent de maintenance** : **M. Chaïbi** qui intervient sur les petits travaux et fait le lien avec les entreprises mandatées pour l'entretien du gros œuvre.

Le chauffage sera mis en route le 4 novembre avec des restrictions de températures de 19 degrés dans les classes et 16 degrés dans le gymnase.

L'équipe éducative de l'établissement regroupe 39 collègues qui permettent d'accueillir et d'accompagner chacun des 355 élèves inscrits. Cette équipe est également forte du partenariat avec chacune des 280 familles qui composent la communauté éducative de l'école Julie-Victoire DAUBIE et l'équipe d'animation du périscolaire dirigée par Messieurs Ivanès et Olagnon.

### **Point n° 3 : Le temps périscolaire :**

- **La restauration scolaire** : temps organisé sur deux heures. Quatre activités par jour sont organisées sur le temps de la pause méridienne. Les élèves s'y inscrivent au jour le jour selon leurs envies. Chaque classe dispose d'un animateur référent qui est stabilisé normalement sur l'année avec cette année l'intervention des ASEP comme référence sur la classe 16 de Mme Muzette. L'équipe d'animation est complète cette année sur tous les temps méridiens organisés en 3 pôles :

- Un pôle restauration
- Un pôle récréation
- Un pôle activités.

- Plusieurs questions des parents d'élèves élus sont posées à M.IVANES, directeur ALAE :
  - La transmission d'information sur la bonne prise des repas par les enfants peut-elle être mise en place et comment ? : « Pour l'instant aucun n'est relevé depuis le début de l'année » (M. IVANES)
  - Les toilettes et le temps de cantine sont des temps sur lesquels le Harcèlement peut être plus prégnant : quelles dispositions sont prises ? « Une vigilance est portée sur cet espace sensible avec la présence d'un animateur dédié à l'entrée de cet espace ». De plus, les agents municipaux et animateurs ont une vigilance accrue sur des situations qui peuvent leur apparaître atypiques.
  - Est-il possible de penser l'atmosphère de la salle de cantine comme le font certains supermarchés avec des ambiances musicales, de quart d'heure de silence, de lumière tamisée ? « Ce sujet est à penser en équipe pour une possible expérimentation. »  
« Au niveau de la maternelle, la musique a été testée mais ce fut un échec car cela a amplifié le bruit et les échanges entre élèves avec un haussement vocal. Cependant, une réflexion sur les espaces a eu lieu et une nouvelle disposition des tables a été pensée et éprouvée au retour des vacances. » (Les ATSEM)
- **Le temps du soir** : PEP'S. Ce nouveau mis en place depuis la rentrée 2024 s'organise autour de 4 activités que les enfants choisissent pour la période. La fréquentation en chiffres :
  - 31 élèves en maternelle
  - 148 élèves en élémentaire
  - Pour une fréquentation quotidienne de 126 élèves pour le pic le plus élevé relevé à ce jour depuis la rentrée est le jeudi pour l'élémentaire. Pour la maternelle, le pic le plus élevé est le mardi avec une fréquentation qui s'élève à 27 enfants.
  - 60% des élèves partent dans le premier quart d'heure (ouverture du portail à 17h45) quand 40 à 50 enfants restent jusqu'à 18h30.

Une réunion d'échanges a été organisée le jeudi 17 octobre 2024 mais très peu de parents se sont déplacés. (Veille de vacances ? Deux jours après la soirée jeux ?) La question de la communication de la date aux familles est posée. (L'utilisation du cahier de liaison est suggérée.)

-Les parents de la liste autonome ont prévu un questionnaire aux familles pour permettre d'avoir un retour anonyme du vécu des enfants et de leurs parents sur cette réforme du temps du soir. Une synthèse et restitution est prévue.

-Un parent d'élève émet la proposition de faire un montage photos sur ce temps PEP'S pour une visibilité de ce qu'il s'y déroule. (Demande d'autorisation de prise photographique aux familles obligatoire).

-Une question émerge : Comment savoir sur quels ateliers les enfants sont inscrits, comment se fait la rotation ? « Une communication sera faite via le cahier de liaison et un affichage dans le hall de l'école ». (M. IVANES)

-Il est fait la remarque que l'aide aux devoirs a disparu mais l'espace « tranquille » est mis en place. Les enseignants de cycle 3 ressentent-ils des difficultés chez certains élèves suite à ce nouveau fonctionnement ? « Les changements ne sont pas prégnants au niveau des élèves. Les enseignants sont vigilants à ne pas donner trop de devoirs du jour au lendemain et donnent des devoirs à la semaine. » (Mme MUZETTE)

## Point n° 4 : Le règlement intérieur de l'école pour l'année 2024-2025

Projection de la diapositive et lecture de l'item rajouté l'an passé au règlement proposé.

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation au sein de l'école, les élèves sont susceptibles d'être reçus et écoutés par des enseignants de l'équipe ressource dans le cadre du programme PHARE appliqué dans toutes les écoles de la circonscription. »

Vote du règlement à main levée. Le règlement est voté à l'unanimité.

## **Point n° 5 : Les projets d'action de l'année scolaire**

Les projets d'action de l'école s'inscrivent dans une articulation entre le projet d'école et le projet plus large appelé le PEL (Projet éducatif lyonnais) qui a une validité de 5 ans (jusqu'en 2026).

Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions. Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités péri-scolaires qui y concourent.

Le Projet éducatif de Lyon fédère la communauté éducative locale (les familles, les équipes éducatives, les associations, l'Etat et la collectivité) et accompagne les jeunes Lyonnais de la maternelle au collège.

Cet outil partenarial permet de mettre en œuvre et de coordonner l'ensemble des actions éducatives de la commune sur tous les temps (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour des enfants et adolescents de 2 à 16 ans de son territoire.

Dans cette dynamique, plusieurs projets construits par l'école ont été validés par l'Académie de Lyon et soutenus par notre partenaire municipal cycle par cycle :

### **CYCLE 1**

<b>Projet musique</b>	<b>L'eau dans tous ses états et en musique</b>	<b>Les 3 classes</b>
<b>Projet culturel</b>	<b>Le spectacle Bulles</b>	<b>Les 3 classes avec les 4 classes de Crestin</b>
<b>Projet dentaire</b>	<b>Spectacle CPAM</b>	<b>Les GS avec celles de Crestin</b>
<b>Sortie culturelle</b>	<b>Spectacle à la MJC Jean Macé</b>	<b>En attente</b>
<b>Bibliothèque Guillotière</b>	<b>Atelier de lecture sur le monde aquatique</b>	<b>Classes 2 et 3</b>
<b>Sortie pédagogique</b>	<b>La ferme (en lien avec le conte des trois petits cochons)</b>	<b>Les 3 classes</b>

Et plein d'autres projets sont en réflexion avant leur validation. (Musée Gadagne, théâtre, sortie au parc de la Tête d'Or pour un atelier dans les jardins).

## CYCLE 2

Projet danse	Danser dans l'espace (respect de soi et des autres) ou communiquer autrement	Les 7 classes
Projet sensibilisation au handicap	Le handicap visuel	Les élèves de CE2
Projet dentaire	Intervention de la CPAM sur l'hygiène buccale	Les élèves de CP
Sortie culturelle	Spectacle à la MJC Jean Macé	En attente
Bibliothèque Guillotière	Atelier de lecture sur les livres extraordinaires	Les élèves de CP

Projet jardin	Plumes et graines	Les élèves de CP
---------------	-------------------	------------------

## CYCLE 3

Projet Musique	Le jazz	Les 5 classes
Projet EMC	Education à la vie Estime de soi	Les élèves de CM2
Projet dentaire	Intervention de la CPAM sur l'hygiène buccale	Les élèves de CP
Projet inter-classes	Jouer ensemble	Les élèves de maternelle et des classes de cycle 3

Le parcours culturel de l'élève est ainsi pensé depuis la petite section jusqu'au CM2 : tant d'un point de vue artistique, que scientifique et citoyen.

Certaines actions ont débuté dès le mois de septembre quand d'autres démarreront en novembre ou plus tard dans l'année (selon la disponibilité des partenaires, la maturité des élèves ou encore la saison).

Des activités sportives et culturelles viennent également nourrir le programme des élèves soutenus parfois par des intervenants spécialisés de la discipline éprouvée :

- Piscine : les classes de CP, CE1 et CM2. Ce sont les structures de Garibaldi et de Gerland qui sont lieu d'initiation et d'approfondissement des compétences aquatiques.
- USEP : des élèves de classes de CE1 au CM2 participent aux rencontres.
- Activité Vélo : Les élèves de CM2 sont accompagnés sur le site de la Croix-Rousse pour développer la compétence : « le savoir rouler à vélo »
- Patinoire sur le site Baraban : Les élèves de la classe de CM1 de Mme Rondel y participeront en troisième période.
- La course d'orientation pour les classes de CE2 de Mmes Toutant, Quesnel et Defours.
- Le rugby pour les élèves de la classe de CM1-CM2 de M. Navarro-Perrin
- « Le Prix des Incorruptibles » du CE1 au CM2 : chaque classe dispose d'une sélection d'ouvrage à lire dans l'année avant de procéder en le vote du livre préféré.

Un parent d'élève propose également un projet autour de la thématique des oiseaux avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) avec deux objectifs pédagogiques : savoir reconnaître visuellement et auditivement notre faune locale, initier et éduquer les élèves à observer le monde qui les entoure pour en prendre soin.

Il y a également un point sur lequel le conseil d'école tient à porter un regard plus appuyé : La lutte contre le harcèlement. Un projet annuel sera porté par différentes actions à différents niveaux :

1- Jeudi 7 novembre 2024 : journée nationale de lutte contre le harcèlement.

2- Les 10 heures d'enseignement inscrites au programme depuis le CP jusqu'au CM2.

3- Des actions et enseignements mis en place tout au long de l'année : travail sur les émotions, échanges interclasses, récréations à effectifs réduits.

4- Evènements possibles à destination des familles et élèves associés : Pièce de théâtre inter-active avec le public, film sur le danger des écrans (L'association « Génération numérique » s'adresse aux parents pour de la sensibilisation)

5- Existence d'une équipe "bien-être" de 5 personnes formées à la MPP. (méthode de la préoccupation partagée) Une équipe de professionnels formés au traitement des situations d'intimidation afin de soutenir la victime et d'intervenir auprès des intimidateurs. Sur l'établissement Daubié, l'équipe est actuellement composée de :

- Mme Bonnet, assistante sociale
- Mme Grandclément, conseillère pédagogique
- Mme Patriarca, directrice de l'école
- Mme Lénard, directrice d'école
- M. Maria, directeur d'école

L'ensemble de l'équipe DAUBIE sera formée en 2025-2026 sur la MPP pour une prise en charge des situations d'intimidation. Cette année, l'équipe est formée sur les élèves à besoins éducatifs particuliers et à la Laïcité. Ces deux thématiques s'inscrivent également dans un « chapeau » plus large de bien vivre à l'école pour chacun des élèves accueillis.

## Point n° 6 : La sécurité à l'école Daubié

- 1- Les travaux initiés et toujours en cours :
  - Le changement des volets pour les 11 classes situées au Sud de l'établissement.
  - La modification des systèmes d'éclairage pour les classes du rez-de-chaussée.
- 2- Les demandes de travaux :
  - Une demande en images :



Le déplacement des deux containers à verre et recyclage qui constituent un danger à proximité d'une école en cette période de vigilance attentat. 5 lettres recommandées ont été envoyées par un parent d'élève à la métropole de Lyon.



Un entretien du bardage bois qui ces 12 dernières années a subi les conditions météorologiques entraînant un affaiblissement du bois qui risque de tomber.



La réfection du sol du terrain de sport de la cour récréative de l'élémentaire. Les différents « trous » peuvent être à l'origine de chutes des élèves.

- 3- Le PPMS : le plan particulier de mise en sécurité. (BO n°26 du 29 juin 2023)

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

-Un exercice incendie fut réalisé de manière non impromptue la seconde semaine de la rentrée à 9h00 et le bâtiment totalement évacué en moins de 2 minutes. Ce type d'exercice a vocation à faire acquérir aux élèves et équipes éducatives les bons réflexes en pareille situation.

-Un exercice « Attentat intrusion » avec pour objectif d'initier les élèves à se confiner sans bruit dans les locaux scolaires et échapper à l'attention de possibles assaillants malveillants. Deux spectateurs (parents d'élèves) ont pu assister à l'exercice et pointer les difficultés de l'établissement pour lutter contre ce type d'évènement. L'alerte sonore employée (le sifflet) ne fut pas audible de toutes les classes. Même si les enseignants ont été informés via un SMS, cela suppose de multiplier les modes informationnels et de grands déplacements de l'adulte qui déclenche l'alerte. Ceci est contre-productif en situation réelle (les intrus ne laisseraient pas le temps aux adultes de se déplacer ou d'avertir discrètement l'ensemble des classes). C'est pourquoi il est demandé collégalement (équipe éducative et parents d'élèves élus) d'équiper l'école d'un dispositif d'alerte visuel et discret dans le modèle du matériel ci-dessous :



Aucune réglementation ne définit au niveau national de dispositif technique particulier pour cette **alarme anti-intrusion**. Il doit néanmoins être différent de l'alarme incendie afin que la menace puisse être immédiatement identifiée. Les réactions demandées lors d'une intrusion ou d'un attentat sont différentes de celles liées aux autres risques majeurs que sont les catastrophes naturelles ou les accidents technologiques.

Des dispositifs lumineux, des panneaux d'affichage, l'utilisation de l'ENT et l'affichage de fenêtre d'alarme sur les écrans des ordinateurs ou l'envoi de SMS sont autant de mesures pouvant améliorer encore l'efficacité informationnelle discrète.

L'alarme doit pouvoir être déclenchée de plusieurs endroits dans l'établissement. Tous les personnels doivent connaître la procédure à suivre pour remonter l'alerte et déclencher l'alarme.

4- « Jamais sans toit » ou la situation d'une famille logée actuellement sur l'école avec ses deux enfants  
Depuis le lundi 7 Octobre 2024, une maman est ses deux enfants sont logés sur l'école Daubié. Un collectif de parents s'est mis en place rapidement pour soutenir différentes actions en direction de cette famille.

Sur Lyon, 16 écoles sont occupées dont 4 sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Au total se sont 70 familles qui sont mises à l'abri mais il y en a 185 qui dorment à la rue encore actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h23.

A Lyon, le 5 novembre 2024

Le secrétaire de Séance,

Mme Patriarca

La directrice

Mme Patriarca

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale
- Madame Lecluse, adjointe à l'enfance et l'Education de la Mairie de Lyon 7<sup>ème</sup>
- Madame Marcourt Chedeville, Responsable du secteur de Gerland à la Direction de l'Education de la Ville de Lyon
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves.
- Monsieur le DDEN
- Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.
- Mesdames et monsieur les AESH
- Mesdames les ATSEMs
- Mesdames et Monsieur les ASEP
- Messieurs les directeurs du périscolaire